

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 779 DU 26 MARS 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

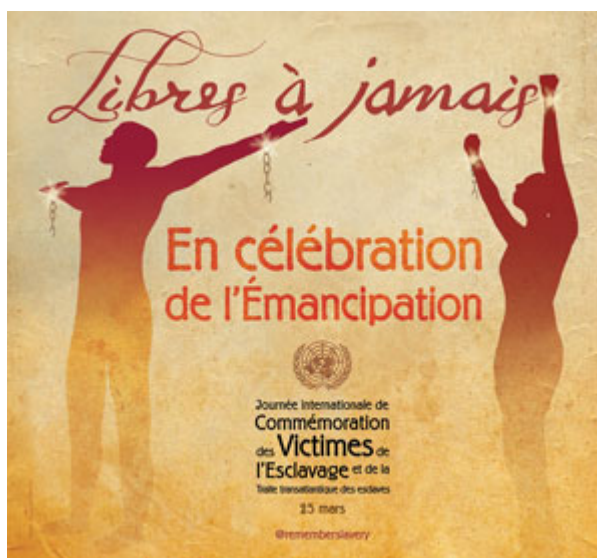
LA CITATION DE LA SEMAINE

« Une justice sans morale devient injuste. »

BENOIT XVI

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL



L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L' ONU

VA DISCUTER DE LA RÉINSCRIPTION DE LA POLYNÉSIE

SUR LA LISTE DES PAYS À ÉMANCIPER

À LA UNE

25 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMÉMORATION DES VICTIMES DE L' ESCLAVAGE ET DE LA TRAITE TRANSATLANTIQUE DES ESCLAVES

Pendant plus de 400 ans, plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes de la dramatique traite transatlantique des esclaves, l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire humaine. La Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves est célébrée chaque année le 25 mars pour rendre hommage à ceux qui ont souffert et sont morts aux mains du système de l'esclavage, et pour sensibiliser le public aux dangers actuels du racisme et des préjugés. Le thème de cette année, « Libres à jamais - En célébration de l'Émancipation », célèbre l'émancipation des esclaves à travers le monde. Cette année est particulièrement importante car elle correspond à de nombreuses dates-anniversaires :

220 ans depuis le décret français pour l'émancipation générale qui a permis la libération de tous les esclaves dans l'actuelle Haïti;

180 ans depuis la proclamation de la loi de l'abolition de l'esclavage de 1833 qui a mis fin à l'esclavage au Canada, dans les Antilles britanniques et au cap de Bonne Espérance;

170 ans depuis que la Loi sur l'esclavage indien de 1843 a été signée;

165 ans depuis l'abolition de l'esclavage en France, 160 ans en Argentine, 150 ans dans les colonies hollandaises, et 125 ans au Brésil.

Enfin, 2013 marque le 150e anniversaire de la Proclamation d'émancipation aux États-Unis qui déclare qu'à compter du 1er janvier 1863, « toutes personnes possédées comme esclaves, dans un État ou dans une partie désignée d'un État, dont la population se trouvera en rébellion contre les États-Unis, seront,

à partir de ce moment, et pour toujours, libres »*.

LES INTERVENTIONS

Déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), prononcé par SE Mme Dessima M. Williams Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Grenade à L'ONU .

«... Nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que, dans un certain nombre de régions, y compris la sous-région des Caraïbes et d'ailleurs, l'émancipation a inauguré l'ère de colonialisme qui, à bien des égards, ne font que perpétuer une forme raffinée de ce qui avait prévalait autrefois. Ainsi, la lutte anti-coloniale est né, pour de bon, comme une conséquence logique de la lutte pour l'émancipation, et sert comme un rappel constant que l'émancipation complète n'a pas pris fin avec l'abolition de l'esclavage. »

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes Etats membres (GRULAC) sur cette observance 2013 de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves , sous le thème: "Forever Free - Célébration de l'émancipation . "

En ce jour, chaque année, cet organisme août paye ses respects à ceux qui ont été enlevés de force à leurs foyers et leurs familles contre leur volonté, et transportés à travers l'océan Atlantique dans les conditions les plus inhumaines connus de l'humanité. L'océan Atlantique est devenu le lieu du dernier repos de milliers d'âmes qui ont péri en cours de route.

Ceux qui ont survécu à cette horreur infâme connu comme le Passage du milieu ont été débarquées dans les ports de l'Amérique latine et les Caraïbes dans une existence de cruauté du travail forcé et systémique qui a duré pendant des générations.

Des économies entières dans une grande partie de ce qui est maintenant connu comme le «monde développé» ont été littéralement construite sur le dos de cette main-d'œuvre africaine involontaire, dans une large mesure. Peut reconnu comme un crime contre l'humanité ne se répète jamais, sous quelque forme ou manifestation, dans n'importe quelle partie du globe.

Monsieur le Président,

Au sortir de cette tragédie sans précédent dans l'histoire de notre planète était la libération des hommes de nombreux pays africains, les femmes et les enfants qui avaient subi le supplice, la torture et tentative de déshumanisation, et qui se sont battus contre des forces considérables pour gagner leur liberté. Ces personnes - et leurs descendants - sont ceux qui le grand penseur jamaïcain Bob Marley dénommé «survivants».

Pourtant, la lutte pour l'émancipation totale et absolue reste une entreprise continue, et la réparation est nécessaire de bien guérir l'humanité de la brutalité de la période où l'esclavage pur a été forcé et perpétué sur un segment particulier de l'humanité.

Monsieur le Président,

Une partie de cette émancipation, cette liberté a été atteint en premier en Haïti en 1804. Cet ensemble en mouvement le mouvement pour la liberté de l'esclavage dans d'autres régions des Caraïbes et de l'ensemble de notre région d'Amérique latine, ainsi qu'en Amérique du Nord, en Europe et au-delà. À ce stade, nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que, dans un certain nombre de régions, y compris la sous-région des Caraïbes et d'ailleurs, l'émancipation a inauguré l'ère de laquelle le colonialisme, à bien des égards, ne font que perpétuer une forme raffinée de ce qui avait prévalait autrefois. Ainsi, l' anti-coloniale lutte est né, pour de bon, comme une conséquence logique de l'émancipation lutte, et sert comme un rappel constant que l'émancipation complète n'a pas pris fin avec l'abolition de l'esclavage.

Monsieur le Président,

Amérique latine et dans les Caraïbes prend note Août 2012
Rapport du Secrétaire général de Août 2012 décrivant la mise en œuvre du programme de sensibilisation et des mesures pour renforcer la sensibilisation mondiale sur les activités liées à cette commémoration. À cet égard, nous exprimons notre gratitude au Département de l'information pour l'organisation de l'exposé historique tenue l'an dernier. Nous rappelons également l'exposition de succès ici au Siège des Nations Unies en collaboration avec le Centre Schomburg pour la recherche sur la culture noire, Yale University Press, la National Portrait Gallery à Washington, DC et d'autres institutions. Nous avons également féliciter les organisateurs pour la projection 2012 du film documentaire sur l'esclavage émancipation de poste, la diffusion d'émissions de radio sur la traite négrière, et la conférence vidéo étudiant qui fait des liens entre les jeunes dont les sociétés étaient liées à la traite négrière transatlantique et d'autres qui l'étaient pas. Nous souhaitons également remercier avec admiration le travail important de l'UNESCO au sein de son succès "Route de l'esclave: la résistance, la liberté, l'héritage», et, plus récemment, avec la production du film éducatif: " Une histoire à ne pas oublier. " Nous tenons à remercier vous. Nous sommes particulièrement reconnaissants des manifestations organisées la semaine dernière autour de la commémoration de cette année, y compris le groupe de discussion avec des chercheurs éminents, la conférence des étudiants mondiale vidéo, la projection d'un film du film "Lincoln, «la signature de présentation et de livres, la soirée culturelle et culinaire, et le concert dynamique, vendredi soir dernier. Au niveau national, un certain nombre d'initiatives ont été prises par le GRULAC Etats membres dans la poursuite de la diffusion de l'information sur la traite négrière et de son héritage historique horrible. À cet égard, l'œuvre d'El Salvador dans l'intégration de la question de l'esclavage dans le programme d'études sociales du système éducatif est d'être vivement félicité. Le travail de la Jamaïque doit être particulièrement mis en évidence, dans la promotion de la sensibilisation aux riches expressions historiques et culturels, et à travers les différents courants artistiques, littéraires, scientifiques et autres programmes menés par un ensemble d'organismes gouvernementaux et la société civile. Le Groupe endosse le rôle de leadership joué par la Jamaïque et d'autres États membres du

GRULAC, y compris mon propre pays à la Grenade et de la CARICOM en étroite collaboration avec les États membres du Groupe africain en ce qui concerne le développement du Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et la traite négrière transatlantique. A cet égard, les États membres d'Amérique latine et des Caraïbes encourager les autres États membres, les institutions internationales et les autres parties concernées au sein de la communauté internationale à poursuivre et à accroître leurs contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé pour faciliter la réalisation de ce projet mémorial permanent universel.

Monsieur le Président,

En conclusion, les États membres du GRULAC se joindre à la communauté internationale pour commémorer cette journée importante qui observe le combat et les réalisations ultérieures des personnes qui ont été émancipés du fléau de l'esclavage physique. Il est, en effet, un jour de fête. Mais c'est aussi une journée pour nous de faire le point et d'approfondir notre détermination à relever les défis contemporains de l'inégalité, la pauvreté, le colonialisme et plus - qui ont tous leurs antécédents dans l'état d'esprit qui a tenu "une race supérieure et une autre inférieure " . Ce concept doit être bien "discréditée et abandonnée" , même dans ses formes les plus contemporaines.

Notre liberté doit être constamment protégé.

S'il vous plaît compter sur l'Amérique latine et les Caraïbes dans cette noble quête.

Merci.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU : "les peuples ne doivent jamais oublier ce crime mondial contre l'humanité, souligne Ban Ki-moon" :

À l'occasion, ce 25 mars, de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, le Secrétaire général de l'ONU souligne dans un message, l'obligation pour les peuples du monde

de ne jamais oublier ce crime mondial contre l'humanité. Ban Ki-moon engage tout un chacun à honorer les millions de victimes et à leur rendre leur dignité, et à redoubler d'efforts en vue d'éliminer les séquelles de l'esclavage qui persistent dans le monde. Des propos que partage pleinement l'universitaire Françoise Vergès, qui a présidé jusqu'à une époque récente le Comité français pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, Comité dont les activités sont actuellement en suspens. Dans son message, Ban Ki-moon, fait valoir que la traite transatlantique a sévi pendant 400 ans et fait plus de 15 millions de victimes. Des Africains et leurs descendants ont été victimes de ces actes brutaux et continuent d'en subir les conséquences. Pour le Secrétaire général, il ne faut jamais oublier la torture, les viols et le massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, les familles qui ont été séparées, les vies qui ont été ruinées, et les conditions atroces sur les négriers, dans les plantations et sur les marchés d'esclaves. Ces infamies ne sauraient être enterrées par le temps, il faut les examiner, les comprendre et y remédier, ajoute-t-il. Le Secrétaire général souligne par ailleurs, qu'en 2013, la communauté internationale commémore les 150 ans qui se sont écoulés depuis qu'Abraham Lincoln a publié la Proclamation d'émancipation, affranchissant ainsi des millions d'Afro-Américains de l'esclavage. De même cette année marque d'autres événements importants. En 1833, l'esclavage a pris fin au Canada, dans les Antilles britanniques et au cap de Bonne-Espérance. Il y a environ 170 ans, en 1843, la loi mettant un terme à l'esclavage en Inde était signée. L'esclavage a été aboli en France il y a 165 ans, en Argentine il y a 160 ans, dans les anciennes Antilles néerlandaises il y a 150 ans et au Brésil il y a 125 ans, rappelle également Ban Ki-Moon.

LA DÉCLARATION DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE

C'est avec beaucoup d'émotion que nous commémorons cette journée internationale . Nous avons une pensée pour les victimes de cette odieuse pratique sans oublier la traite qui a sévi dans l'est de l'Afrique dont les organisateurs ont été les peuples islamisés et arabophones .

Nous regrettons encore une fois le lourd silence des

guadeloupéens dont est responsables les français et leurs alliés conservateurs de gauche et de droite qui font tout pour supprimer de notre mémoire le souvenir de cet odieux crime qui a fait suite au génocide des amérindiens . Le comportement de la France qui est membre du conseil de sécurité est particulièrement méprisant. En refusant de commémorer dans notre pays cette journée internationale décidée par la communauté des nations elle ne respecte ni le droit international ni surtout la morale .

Nos compatriotes doivent savoir que l'émancipation complète n'a pas pris fin avec l'abolition de l'esclavage. Nous sommes contraints de nous battre encore pour que nous puissions exister à la fois individuellement et collectivement.



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE PROJET DE RÉSOLUTION DE L' ONU SUR LA POLYNÉSIE

Nauru, les îles Salomon et Tuvalu ont déposé sur le bureau de l'assemblée générale des Nations unies un projet de résolution sur l'autodétermination de la Polynésie française qui sera discuté au courant du mois d'avril 2013. Nous vous présentons ce projet de résolution :

L' Assemblée générale,

Rappelant la Charte des Nations Unies, par sa résolution 1514 (XV) du 14 Décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux Pays et aux peuples coloniaux, et sa résolution 1541 (XV) du 15 Décembre 1960,

Compte tenu des articles 3 et 4 de la Déclaration des Nations Unies

sur le Droits des peuples autochtones en ce qui concerne le droit à l'autodétermination et à la recommandation de l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa onzième session sur la mise en œuvre des droits humains fondamentaux formulés dans la Déclaration, en particulier le droit à l'autodétermination,

Prenant note de la résolution de l'Assemblée de la Polynésie française, adoptée en Papeete, Tahiti, le 18 Août 2011, dans laquelle il a exprimé sa volonté que la Polynésie soit réinscrite sur la liste des Nations Unies des territoires non-autonomes et la décision prise par le Conseil des ministres du gouvernement de la Polynésie française le 15 Juin 2011 pour demander la réinscription,

Se félicitant de la décision prise par les chefs d'État ou de gouvernement des États du Pacifique prise lors de la deuxième réunion régionale tenue à Nadi, Fidji, les 1er et 2 Septembre 2011, pour soutenir la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes ,

Prenant note du communiqué du deuxième groupe de l'équipe polynésienne réunion, tenue à Rarotonga, aux îles Cook, le 25 Août 2012, dans lesquelles le Groupe a affirmé son soutien pour la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes ,

Se félicitant des décisions du Forum des îles du Pacifique, prises lors de ses réunions à Apia, Samoa, 5-7 Août 2004 , Auckland, Nouvelle-Zélande, les 7 et 8 septembre et Rarotonga, aux îles Cook, les 28-30 Août 2012, pour soutenir le principe du droit à l'autodétermination du peuple de la Polynésie française,

Se félicitant également du Document final de la seizième Conférence des Chefs d'état ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Téhéran 26-31 Août 2012, affirmant le droit inaliénable du peuple de la Polynésie française à l'autodétermination conformément aux

dispositions du chapitre XI de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV),

Rappelant que la Polynésie française, a été considérée comme un territoire non-autonome et notant que le gouvernement la France n'a pas transmis d'informations supplémentaires concernant Polynésie française depuis 1946, conformément à la résolution 66 du 14 Décembre 1946,

1. Affirme le droit inaliénable du peuple de la Polynésie française à l'autodétermination et à l'indépendance conformément aux dispositions du chapitre XI de la Charte des Organisation des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV), reconnaît que la Polynésie demeure un territoire non autonome au sens de la Charte, et déclare que l'obligation existe en vertu de l'Article 73 e de la Charte de la part du gouvernement de la France, en tant que Puissance administrante du territoire, à transmettre des informations sur la Polynésie française;

2. Prie le Comité spécial d'examiner la question de la Polynésie française lors de sa prochaine session et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session;

3. Prie le Gouvernement de la France, comme la puissance administrante concernée, à intensifier son dialogue avec la Polynésie française afin de faciliter des progrès rapides vers un juste et efficace processus d'autodétermination, en vertu de laquelle les termes et les délais pour un acte d'autodétermination sera convenu, et d'étendre sa coopération au Comité spécial pour la mise en œuvre de la présente résolution.

C'est cette semaine que devrait être soumise au vote de l'assemblée générale des Nations-Unies la résolution L56 portée par le président de l'assemblée de Polynésie française, Oscar Tamaru. Cette

résolution « affirme le droit inaliénable du peuple polynésien à l'autodétermination incluant l'indépendance », et, si elle est adoptée, aura pour conséquence l'inscription de la Polynésie sur la liste de l'ONU des « territoires non autonomes à décoloniser ». Ce dépôt d'une résolution par Oscar Temaru – texte qui a de grandes chances d'être adopté par l'ONU – intervient en pleine campagne pour les élections territoriales en Polynésie française, qui auront lieu les 21 avril et 5 mai prochains. Ces élections opposent le camp indépendantiste d'Oscar Temaru au camp autonomiste – revendiquant plus d'autonomie, mais en gardant le statut de collectivité territoriale française – des amis du sénateur Gaston Flosse. Elles auront valeur, selon les candidats eux-mêmes, de « pré-référendum » sur la question de l'indépendance.

Le vote de la résolution par l'ONU constituerait une pression pour la France à accélérer le processus d'autodétermination en cours en Polynésie. Il conduirait la France à organiser un référendum donnant aux Polynésiens le choix entre trois voies : l'indépendance, la départementalisation (à l'instar de Mayotte) ou un statut intermédiaire d'Etat associé.

De son côté, la France bien entendu ne souhaite pas que les Nations-Unies interviennent dans ce débat, estimant qu'il ne concerne que l'État et la collectivité. Il s'agit d'une indication supplémentaire du comportement aberrant de la France , membre du conseil de sécurité, qui demande à ce dernier d'intervenir en Libye, en Côte d'ivoire et au Mali notamment, mais refuse que la communauté internationale se préoccupe de ses dernières colonies au motif qu'en appliquant à ces peuples les droits des français elle a décolonisé . Oscar Temaru, tout au contraire, juge que l'ONU doit « arbitrer » cette question, notamment sur le point le plus conflictuel du débat : la « dette nucléaire », c'est-à-dire le fonds ouvert en 2003 pour compenser les pertes liées à la fermeture du Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique, le laboratoire qui a organisé, plusieurs décennies durant, les essais nucléaires français de Mururoa.

PATRICE SÉBASTIEN SUSPEND SA GRÈVE DE LA FAIM

Nous avons reçu des FPAC le communiqué qui suit :

« Après être resté 30 jours sans s'alimenter, Patrice Sébastien, le bijoutier guadeloupéen suspend sa grève de la faim. La décision a été prise lundi soir, à la suite d'une réunion avec les organisations politiques et syndicales qui constituent le Collectif de soutien. Cette grève de faim, n'aura pas été sans effet, car depuis une semaine, l'un des ex associés de Patrice Sébastien a été mis en examen, au motif de travail illégal, et escroquerie. Il faut se rappeler que le jeune bijoutier guadeloupéen avait entamé sa protestation pour se faire rembourser de son apport initial 15.000 euros et des dividendes dans l'affaire qu'il avait monté avec deux autres ex associés. A la fin de la semaine dernière, outre la mise en examen, l'associé indélicat, un européen, s'est vu interdire toute activité commerciale sur le territoire de la Guadeloupe. Un administrateur judiciaire devrait donc être nommé afin de trouver une solution administrative à cette affaire. Si tel n'était pas le cas, Patrice Sébastien averti qu'il se verrait contraint de reprendre son mouvement de grève, qui n'est donc que provisoirement suspendu ».

LA SITUATION DE L' EMPLOI AU MOIS DE FÉVRIER

Deux séries d'informations de l'Insee et de Pôle emploi nous permettent d'avoir une estimation plus précise de la situation de l'emploi en Guadeloupe. L'Insee publie désormais des estimations trimestrielles d'emploi salarié marchand aux Antilles-Guyane. Les estimations d'emploi salarié prennent en compte les établissements marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services en Guadeloupe. Sont exclus les établissements non marchands, notamment les trois fonctions publiques (état, collectivité territoriale et hospitalière). L'évolution trimestrielle de l'emploi mise à disposition aujourd'hui débute au troisième trimestre 2012 et sera mis à jour chaque trimestre.

En Guadeloupe, après une relative stabilité depuis 2010, l'emploi salarié marchand se dégrade fortement (- 3,2 % en variation trimestrielle (VT) et - 2,7 % en glissement annuel (GA)). Le niveau de l'emploi salarié

marchand chute à un niveau proche de celui de la fin 2009. Cette dégradation du marché du travail résulte d'une baisse dans l'ensemble des secteurs marchands. Avec la baisse des carnets de commande, le secteur de l'industrie enregistre la plus forte baisse (- 5,4 % en VT). Les effectifs dans le secteur de la construction chutent également (- 2,7 %) dans le contexte peu incitatif actuel. La baisse du niveau d'emploi dans le secteur tertiaire marchand (- 2,8 % en VT) est accentuée par la diminution du niveau d'emploi des postes d'activité de l'hôtellerie et la restauration (- 8,4 %), de l'activité immobilière (- 5,7 %) et des autres activités de services (- 4,7 %). Par rapport au trimestre précédent, seul les effectifs dans le poste d'activité information et communication augmentent, tout en restant cependant inférieurs à ceux du même trimestre de l'année précédente.

Selon Pôle emploi ,fin février 2013, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de catégorie A s'établit à 59 300 en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce nombre augmente de 1,4 % par rapport à fin janvier 2013 (soit +790). Sur un an, il est en hausse de 3,8 %. Par ailleurs , le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C s'établit à 66 320 fin février 2013. Ce nombre augmente de 1,4 % (soit +930). Sur un an, il croît de 4,4 %. Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent en Guadeloupe et Îles du Nord, au cours des trois derniers mois de 5,1 % par rapport aux trois mois précédents. Cette baisse concerne aussi bien les offres d'emploi durable (6 mois ou plus, + 13,8 %) que les offres d'emploi non durable (moins de 6 mois, - 16,0 %).

LES RÉACTIONS EN GUADELOUPE

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE a réagit vivement après diffusion de cette statistique. Elle dénonce la politique économique et d'emploi des autorités coloniales françaises dont l'échec est patent . 65 000 de nos compatriotes croupissent dans le besoin secourus par les maigres subsides des autorités coloniales présentés comme un don . Il faut mettre un terme au gaspillage de notre capital humain appliquer une nouvelle politique économique fondée sur la production.

EN FRANCE LE NOMBRE DE CHÔMEURS CONTINUE D'AUGMENTER

Avec 18.400 de chômeurs supplémentaires en un mois, le nombre de demandeurs d'emplois sans activité, recensés fin février en France , frôle sans le dépasser le pic de janvier 1997. Avec 3.187.700 d'inscrits sans

activité fin février en métropole (+0,6% en un mois, +10,8% sur un an), il s'agit du plus haut niveau depuis 16 ans (février 1997) et du 22e mois consécutif de hausse. Le record de janvier 1997 (3,195 millions) est tout proche. Aucune région n'est épargnée, à commencer par la Franche-Comté (+18,8% en un an). Les plus de 50 ans ont été particulièrement frappés (+0,9% en un mois, +16,6% en un an). Si l'on tient compte des personnes ayant une activité réduite, chaque mois marque un nouveau record: Pôle emploi dénombrait ainsi 4,7 millions de demandeurs d'emploi en métropole fin février (4,9 millions avec l'Outre-mer). Parmi eux, ceux de longue durée (plus d'un an), 40% des inscrits, n'ont jamais été aussi nombreux: plus de 2 millions dans la France entière, "c'est une tendance préoccupante car elle risque de conduire à une augmentation du chômage structurel", souligne l'économiste Hervé Boulhol, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Chaque mois 90.000 chômeurs épuisent leurs droits à une indemnisation. La mort par le feu le 13 février de l'un d'eux devant son agence Pôle emploi de Nantes a été suivie par une série de menaces de suicide.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

AFRIQUE DU SUD : PREMIER SOMMET DES BRICS

Le premier sommet des cinq membres du groupe Brics en Afrique à partir d'aujourd'hui dans la ville portuaire sud-africaine de Durban, vise à rechercher une plus grande alliance stratégique entre ses membres. Ce sommet de deux jours, qui réunit les dirigeants du Brésil, de la Chine, l'Inde, la Russie et l'Afrique du Sud a pour thème «Partenariat pour le développement, l'intégration et l'industrialisation». Il va aussi analyser les grands problèmes mondiaux tels que la crise économique internationale et la situation en Syrie. Les dirigeants des pays émergents des Brics, réunis à Durban en Afrique du Sud, se sont mis d'accord mardi pour créer une banque de développement commune destinée à financer des

infrastructures, qui devrait leur permettre de se passer de la Banque mondiale et du FMI . La nouvelle banque devrait, selon les conclusions de la commission de travail qui a précédé le sommet, être dotée d'un capital de départ de 50 milliards de dollars, soit 10 milliards par pays. Quand bien même elle devrait avoir du mal à réunir une telle somme qui correspond à 2,5% de son produit intérieur brut (PIB), l'Afrique du Sud en a fait une priorité. Elle espère trouver ainsi un moyen de financer son ambitieux programme d'infrastructures et aussi les projets des pays voisins. "Je pense que les montants disponibles pour financer le développement ne sont clairement pas suffisants pour satisfaire (...) les besoins en infrastructures sur le continent africain. Ainsi, un nouvel acteur sera le bienvenu, pour ajouter sa contribution et, espérons-le, secouer quelques-unes des autres institutions grâce à une saine concurrence", a relevé le ministre du Commerce et de l'Industrie sud-africain Rob Davies. Soucieux de leur indépendance, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, qui rassemblent 43% de la population et produisent le quart du PIB de la planète, veulent se doter d'institutions et mécanismes communs leur permettant de contourner un système mondial actuellement dominé par l'Occident, du Fonds monétaire international (FMI) à la Banque mondiale en passant par les agences de notation. Outre la création d'une banque de développement, les Brics pourraient aussi mettre en réserve une partie de leurs fabuleuses réserves de change -4.400 milliards de dollars, selon Pretoria, aux trois quarts détenus par Pékin- pour s'entraider en cas de choc conjoncturel. Ce pot commun, qui leur permettraient d'éviter un recours au FMI, devrait être doté d'une centaine de milliards de dollars, selon le gouverneur de la banque centrale du Brésil Alexandre Tombini. Les cinq pays ont aussi dans leurs cartons une agence de notation, un mécanisme de réassurance, un conseil d'entrepreneurs, une classification maison des universités... On évoque également un câble sous-marin permettant de transmettre des données à haut débit du Brésil à la Russie via l'Afrique du Sud, l'Inde et la Chine, un projet à 1,2 milliard de dollars.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LA RÉUNION DES ÉTATS DES CARAÏBES ORIENTALES

Les défis pour la libre circulation des personnes entre les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) sont le thème de la réunion de cet organisme régional qui s'est tenue aujourd'hui . Lors de cette session, qui se tiendra au siège du Parlement d'Antigua-et-Barbuda, les membres adopteront, des règles de procédure de l'OECS, un

amendement à la Loi sur l'aviation civile et les règlements sur les télécommunications aéronautiques. Avant cette réunion a eu lieu lundi un séminaire . OECO est une organisation régionale créée le 18 Juin 1981 par la signature Traitée de Basse terre dans la capitale de San Critobal-et-Nevis, et vise à promouvoir la coopération technique et le développement durable entre les pays membres. Leurs membres à part entière sont: Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et- Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Montserrat.

L' AMÉRIQUE LATINE APPUIE LA RÉCLAMATION DE L'ARGENTINE SUR LES MALVINAS

L'Amérique latine et les Caraïbes soutiennent la demande du gouvernement argentin adressée aux Nations unies consistant à ratifier au plus haut niveau son droit à la négociation du départ du Royaume-Uni des îles Falkland. La demande sera soumise à l'Assemblée générale de l'ONU, par les ministres des Affaires étrangères de l'Argentine, Hector Timerman, de Cuba, Bruno Rodriguez, , de l'Uruguay, Luis Almagro, et du ministre péruvien adjoint des Affaires étrangères, José Beraun Aranibar. Ils étaient accompagnés des représentants de la Communauté de l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), du Marché commun du Sud (Mercosur) et de l'Union des nations sud-américaines (Unasur). Le groupe et les ministres seront reçus par le chef de l'ONU et vont tenir une conférence de presse au siège de cet organisme . Ils rencontreront aussi le président du comité des Nations Unies pour la décolonisation, Diego Morejon (Equateur), un organisme qui traite de la situation des 16 territoires dits (sous la domination des anciennes puissances coloniales.) . La réponse du gouvernement argentin a lieu deux semaines après un référendum organisé par les Britanniques aux Malouines et qui n'a pas été reconnu par l'ONU. Hector Timerman, le ministre des affaires étrangères de l'argentine a rencontré l'ambassadeur russe à l'ONU, Vitaly Tchourkine, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, dans lequel l'Argentine occupe un siège non permanent depuis Janvier dernier. L'ONU est impliquée dans la question des Malouines depuis 1965, lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 2065.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Dans la Caraïbe :

En **JAMAÏQUE**, il y a eu des opérations sur **16** actions dont **4** fermes négociés. Le volume du marché s'élève à **4.533.870** unités évaluées à plus de **\$ 17.923.467**. . La JSE All Composite a augmenté de **476,87 points (0,61%)** pour clôturer à **78,181.03**..

A **TRINIDAD**, il y a eu des opérations sur **12** titres dont **5** ferme. Le volume du marché s'élève à **1.614.761 parts** parts pour une valeur de **\$ 11,840,706.69** . L'Indice Composite a augmenté de **0,36 points (0,03%)** pour clôturer à **1,095.18**.

En Amérique latine :

AU BRÉSIL , l'indice boursier IBOV (Bovespa Brasil Sao Paulo Stock Exchange Index) a augmenté de **798.27 points** soit **1.45%** pour clôturer à **55,671.39**.

ASIE

Après un bon début de semaine, hier, les Bourses asiatiques repartent en baisse. Les investisseurs craignent que le plan de sauvetage de Chypre ne déstabilise le secteur bancaire européen, et ils voient d'un mauvais oeil la mise en place de nouvelles mesures anti-spéculation immobilière en Chine. A Tokyo, l'indice Nikkei a chuté de **0,6%** à la clôture, tandis que Hong Kong cède **0,1%** en séance, le Shanghai Composite perd **1%**, Taiwan est inchangé et Sydney perd **0,8%**. Enfin, Séoul et Singapour avancent de **0,3%** et Bombay (indice BSE Sensex) reste proche de l'équilibre (**-0,01%**). Le plan de sauvetage de Chypre, qui avait entraîné un soulagement des marchés dans un premier temps hier matin, a finalement été jugé inquiétant quelques heures plus tard, après des déclarations du président de l'Eurogroupe. Jeroen Dijsselbloem a ainsi estimé que le cas chypriote pouvait servir de modèle à d'autres futures restructurations bancaires en Europe, ce qui a fait craindre que les déposants des banques puissent être ponctionnés ailleurs qu'à Chypre en cas de crise... De quoi faire craindre une fuite des capitaux, non seulement de l'île méditerranéenne, mais aussi d'autres pays fragiles de la zone Euro. En soirée, M. Dijsselbloem est revenu sur ces déclarations, en jugeant le cas de Chypre "spécifique", mais le doute est bel est bien présent désormais dans les esprits des investisseurs. Alors qu'hier, la résolution de la crise chypriote avait donné le sentiment aux investisseurs que l'Europe parvenait toujours à trouver des solutions in extremis à ses crises, ce matin, c'est plutôt l'impression de cafouillage et d'improvisation en continu qui domine.

ÉTATS UNIS

Chahutée la veille avec les marchés européens et le dossier chypriote, la cote américaine regagnait du terrain ce mardi. Les investisseurs restaient toutefois prudents, après une série de publications économiques outre-Atlantique. Les ventes de logements neufs décevaient quelque peu aux USA, alors que l'indice de confiance du "ConfBoard" rechutait en mars. Dell continuait d'intéresser, alors que Carl Icahn discuterait désormais avec Blackstone du dossier du géant informatique texan... Le DJIA prenait finalement 0,77% à 14.560 pts, soit un nouveau sommet historique de clôture, alors que le Nasdaq progressait de 0,53% à 3.252 pts. D'après le gouvernement américain ce mardi, les commandes nouvelles en biens durables aux États-Unis pour le mois de février 2013 ont augmenté de... 5,7% en comparaison du mois antérieur, contre un consensus de +3,9% et après une forte baisse en janvier de cette année. La baisse de janvier, auparavant estimée à 4,9%, a été revue à 3,8%. Hors transport, les commandes ont reculé cependant de 0,5% en comparaison du mois précédent, contre +0,7% de consensus et 2,9% de hausse en janvier.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse mardi et près de leur plus haut du jour, des indicateurs économiques américains encourageants ayant favorisé les achats dans des secteurs susceptibles de profiter de la croissance aux États-Unis, comme les minières. Les commandes de biens durables aux États-Unis ont augmenté de 5,7% en février grâce aux achats de matériel de transport. Par ailleurs, les prix de l'immobilier résidentiel ont augmenté de 1% en janvier, portant à 8,1% leur hausse sur un an. Ces chiffres meilleurs qu'attendu ont occulté la baisse de la confiance du consommateur et celles des ventes de logements neufs et relégué au second plan les préoccupations liées à la crise chypriote. Les banques de Chypre ne rouvriront pas leurs portes avant jeudi et leur activité sera ensuite encadrée par des mesures de contrôle destinées à éviter une fuite des capitaux. A Paris, le CAC 40 a terminé sur une progression de 0,55% à 3.748,64 points. Le Footsie britannique a pris 0,33% et le Dax allemand 0,11%. L'indice EuroStoxx 50 a quant à lui cédé 0,31%, un recul qui s'explique principalement par le repli de près de 5% de Telefonica, conséquence du placement des quelque 2% du capital que le groupe détenait en autocontrôle. L'indice FTSEurofirst 300, plus large, a pris 0,21%.

CHANGE

L'euro se stabilisait mardi, après avoir chuté la veille à son plus bas niveau en quatre mois, le marché tentant de retrouver son calme après le regain d'inquiétudes sur la zone euro provoqué par le plan de sauvetage de Chypre et des propos du patron de l'Eurogroupe. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,2852 dollar contre 1,2853 dollar lundi soir. Il a glissé vers 14H30 GMT jusqu'à 1,2829 dollar, un nouveau plus bas depuis quatre mois, après avoir déjà chuté la veille à 1,2830 dollar. La devise européenne remontait en revanche face à une monnaie nippone, à 121,21 yens, contre 120,96 yens lundi soir. Le yen restait pénalisé par la perspective d'une politique monétaire plus

accommodante de la Banque du Japon. Le dollar se renforçait face à la monnaie japonaise, à 94,32 yens contre 94,10 lundi soir. Le marché des changes restait indécis après le coup de semonce de lundi, qui avait vu l'euro bondir brièvement après l'annonce d'un plan de sauvetage financier de Chypre par la troïka de ses bailleurs de fonds (Fonds monétaire international, Union européenne et Banque centrale européenne) avant de trébucher lourdement. Vers 17H00 GMT, la livre britannique tempérait ses pertes face à l'euro, à 84,83 pence pour un euro, et poursuivait sa baisse face au billet vert, à 1,5149 dollar. La devise helvétique se stabilisait face à l'euro, à 1,2197 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9490 franc pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.598 dollars au fixing du soir, contre 1.599,25 dollars lundi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole divergeaient mardi en fin d'échanges européens, piétinant à Londres, dans un marché toujours miné par les inquiétudes sur la zone euro après l'accord sur Chypre, mais gagnant du terrain à New York, aidé par des indicateurs américains encourageants. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 108,16 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, cédant 1 cent par rapport à la clôture de lundi. En revanche, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 65 cents à 95,46 dollars. Les comportements divergents des deux prix de référence de l'or noir, "illustrent parfaitement l'écart grandissant entre l'environnement macro-économique morose en Europe d'une part et ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique", commentait Toby Morris, analyste du courtier CMC Markets.

Les cours du pétrole reculaient mardi en Asie au lendemain de la signature d'un accord pour le sauvetage financier de Chypre qui n'a pas levé toutes les incertitudes quant à la vulnérabilité d'économies périphériques dans la zone euro.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



LA COUVERTURE DE LA DÉPENDANCE EN FRANCE

La dépendance est un état de sujétion marqué par une perte d'autonomie, à la fois économique et personnelle. Néanmoins, à partir de quel âge devient-on une personne âgée dont l'état, la santé et ou la situation appelle aide ou protection ? La question de l'âge pose aussi celle de l'argent, quand on ne peut plus louer sa force de travail à un employeur, quelles mesures permettent de corriger l'injustice de la vie en accordant un revenu minimum à ceux qui abonné aux petits salaires, ont peu cotisé à la retraite ? Les prestations dédiées aux personnes âgées dépendantes regroupent, pour l'essentiel, le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les prestations proposées par la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), l'aide sociale à l'hébergement (ASH) et les aides personnelles au logement versées par la caisse nationale d'allocations familiales (CAF). On distingue les aides financières (I) des aides pratiques accordées pour améliorer la vie quotidienne des personnes dépendantes et de leur famille (II)

I – Les aides financières proposées dans le cadre de la couverture financière du risque dépendance

A – Les aides financées par les Conseils Généraux

Le principe posé à l'article R.232-1 et suivant du Code de l'action sociale et des familles (CASF) définit le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Certains Conseils généraux, parce qu'ils en sont les gestionnaires, l'ont rebaptisé : ADPA (Aide Départementale Personnalisée à l'Autonomie). Elle est une allocation qui va permettre comme son nom l'indique de payer au domicile de la personne dépendante un tiers qui viendra l'aider. Pour éviter que l'argent ne soit distribué à d'autres fins (libéralités), l'APA est souvent versée sous la forme de chèques emplois services nominatifs. Il faut être âgé d'au moins 60 ans et être en situation de perte d'autonomie nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie, une grille nationale disponible à l'annexe 2-1 ; 2-3 et 2-4 du CASF, fixe les critères d'évaluation de l'autonomie, ce barème est appelé GIR pour groupe Iso-ressources et est numéroté de 1 (personnes les moins autonomes) à 6 pour les personnes les plus autonomes, seul un classement en GIR 1 à 4 ouvre droit à une allocation dont le barème est fixé au niveau national. Elle offre une aide financière d'un montant qui oscille entre 1261,59 euros pour un GIR 1 à 540,68 euros pour un GIR 4. On accorde un nombre d'heures correspondant au classement ci-dessus mentionné, dès que la personne dépendante a reçu sa notification de classement et l'ouverture de ses droits, elle peut ainsi organiser la mise en place concrète de cette aide, il faut dès lors choisir entre deux statuts : recruter l'auxiliaire de vie et être mandataire, il faut alors la déclarer à l'URSAFF, sortir une fiche de paie,

respecter le droit du travail, ou être prestataire, on charge alors une entreprise ou une association de recruter et d'embaucher l'auxiliaire de vie. Ce dispositif d'aide peut rester cependant très coûteux pour les personnes âgées dépendantes, il a donc été adopté des avantages fiscaux pour ces dernières.

B - Les aides financées par la collectivité

Il y a 4 dispositifs :

En matière d'impôt sur le revenu, il est possible de bénéficier d'un abattement à partir de 60 ans sur le revenu net, si inférieur à 14 220 euros, il est de 1 156 euros, si le conjoint ou partenaire de PACS est également âgé, ce dernier est doublé, de même lorsque l'un est âgé de plus de 65 ans, tandis que l'autre conjoint ou partenaire dispose d'une carte d'invalidité d'au moins 80% ou touche une pension militaire pour une invalidité d'au moins 40%, ou une pension d'invalidité pour accident du travail d'au moins 40%.

Une réduction d'impôts sur le revenu est également accordée quelque soit l'âge, si l'on séjourne dans un établissement ou un service assurant l'hébergement des personnes âgées dépendantes. La réduction d'impôt porte sur les dépenses effectivement supportées au titre de la dépendance (hébergement et nourriture), elle est de 25%, dans la limite d'un plafond de 10 000 euros, elle est diminuée néanmoins en cas de perception de l'APA ou d'une aide sociale du département, ou encore en raison du versement de l'allocation de logement perçue pour le logement dont bénéficie la personne dans établissement d'accueil.

La taxe foncière de la résidence principale ne sera pas réclamée si la personne âgée de plus de 75 ans, son conjoint ou son partenaire de PACS disposent de revenus modestes et ne dépassent pas annuellement les plafonds légaux.

La taxe d'habitation de la résidence principale ne sera pas non plus réclamée si, la personne dépendante est âgée de plus de 60 ans, qu'elle dispose de revenus modestes et qu'en outre, la personne n'est pas redevable de l'ISF.

II – Les aides de la vie quotidienne afin de maintenir la personne dépendante à domicile

Il y a 4 aides à destination des personnes dépendantes, mais pas forcément atteintes par le grand âge, deux fournissent une prestation pratique (A), les deux autres, la prise en charge d'un besoin spécifique (B)

A – Les aides pratiques

1 – L'aide ménagère

Son but est d'apporter une aide à la personne dépendante afin qu'elle puisse rester chez elle. Il faut être âgé de 65 ans révolus ou de 60 ans en cas d'incapacité de travail,

avoir besoin de cette aide pour rester à domicile et disposer de revenus modestes. La demande est à déposer au CCAS de la ville de résidence ou à la mairie s'il n'en existe pas. Elle est en nature, aucun argent ne sera versé, mais il sera envoyé une personne (salariée de la mairie) qui viendra travailler à domicile, à hauteur du nombre d'heures qui est attribué sous réserve de ne pas dépasser 30 heures par mois. Il est demandé une participation horaire qui est variable d'un département à l'autre, elle est calculée en fonction des revenus de la personne et atteint en moyenne 6% du coût de la prestation, s'il n'existe aucun revenu, la prestation sera gratuite, et on demandera symboliquement 1 euro de l'heure. L'assurance vieillesse peut également accorder une aide ménagère aux personnes qui ne disposent pas ou peu de revenus, mais cette somme est récupérable sur succession si l'actif net successoral dépasse 46000 euros.

2 – L'aide au retour à domicile, après l'hôpital

Pour l'obtenir il ne faut pas bénéficier de l'APA, d'une hospitalisation à domicile, d'une prestation de compensation du handicap ou d'une allocation tierce personne. Elle est destinée à aider les personnes âgées retraitées du régime général de la caisse d'assurance vieillesse, après un séjour dans un établissement de santé, elle est proposée par l'assurance vieillesse et s'organise autour d'un ensemble de services comprenant une aide ménagère, une aide aux courses, au transport, mais aussi à financer des aides d'équipements spécifiques (siège de salle de bains, barre d'appui). Certaines mutuelles offrent gratuitement, le mois qui suit le retour de la personne dépendante d'un établissement de santé, un auxiliaire de vie pour un nombre d'heures d'autant plus élevé que l'on est âgé. Elle signe alors un contrat avec une association ou une entreprise à domicile.

B – Prise en charge d'un besoin spécifique

Lutter contre l'isolement et assurer le plus possible l'autonomie de la personne dépendante justifie la couverture de besoins spécifiques.

1 – L'alarme téléphonique

Le principe est simple : on branche au domicile de la personne dépendante un appareil téléphonique un peu particulier, relié à un centre de téléalarme auprès duquel est souscrit un abonnement. Le téléphone dispose d'un bouton de couleur que l'on actionne en cas de besoin. On remet à la personne un médaillon à porter autour du cou ou du poignet, afin qu'elle soit mise en relation immédiatement avec un central en cas de besoin, ce dernier rappelle la personne qui l'a sollicité, et si elle ne répond pas, envoie le SAMU ou les pompiers, dans le même temps est prévenu une personne de confiance qui joue le rôle de référent. Le prix de l'abonnement varie entre 15 et 30 euros, mais certains Conseil Généraux ont négociés des contrats avec des entreprises, ce qui permet de fixer l'abonnement entre 8 et 10 euros part mois. Si la personne chargée de l'évaluation pour l'attribution de l'APA estime que cette demande est fondée, elle peut être prise en charge par le Conseil Général ;

2 – L'aide au transport

La carte de transport est à demander au Conseil Général du lieu de résidence si l'on est âgé de plus de 65 ans, voire 60 ans dans certains départements, dans la mesure où l'on n'est pas imposable sur le revenu, ou si le montant de l'imposition ne dépasse pas un plafond, variable d'un département à l'autre. Il faut demander son renouvellement chaque année et ainsi remplir de nouveau ses conditions. C'est généralement une carte de transport permettant aux personnes âgées d'utiliser les transports collectifs gratuitement. Pour éviter que cette carte ne soit demandée abusivement, la plupart des Conseils Généraux demandent désormais une participation d'environ 40 euros par an, payable au moment où la carte est remise par le facteur par pli recommandé. Si l'on bénéficie de l'APA, l'allocation peut aussi servir à financer le déplacement de la personne dépendante, l'association ou l'entreprise mandatée peut envoyer un véhicule à la demande, le prix de la prestation figurant sur la facture mensuelle de l'organisme. Hors île de France, le système est plus souple, l'auxiliaire de vie qui intervient au domicile, dans le cadre de l'APA est autorisé à emmener la personne âgée dans son véhicule personnel, il faut alors prévenir l'association ou l'entreprise afin qu'elle souscrive une assurance spécifique et compter une participation forfaitaire modeste.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commerciaux

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

FÉVRIER 2013 : - 0,3% ; 1,5 % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JANVIER 2013 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN JANVIER 2013 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE



LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE

·
·